



RAPPORT

23 janvier 2017

AUTOROUTE CASTRES - TOULOUSE

Projet soumis à ENQUÊTE PUBLIQUE

ANALYSE CRITIQUE ET OBSERVATIONS

Sur le dossier du Maître d'Ouvrage

CHAPITRE 7 ENVIRONNEMENT - NATURE



SOMMAIRE

SOMMAIRE.....	2
SYNTHESE.....	3

SYNTHESE

En ce qui concerne les aspects spécifiquement environnementaux, nous rappelons les impacts négatifs de ce projet sur le cadre de vie et la santé des populations des bourgs qui seront à nouveau traversés dans le cadre de l'itinéraire de substitution (cf. **CHAPITRE Chap5-Itineraire**). Sans avoir voulu rédiger un texte spécifique, d'autres acteurs professionnels sont plus compétents que nous en la matière, nous ne pouvons pas ne pas rappeler l'impact du projet en terme de prélèvement de terres agricoles (316 ha) augmentant encore le pourcentage de terres artificialisées. Ce prélèvement de terres agricoles porte atteinte à un certain nombre d'exploitations agricoles (17 dont l'avenir est compromis, 120 touchés par l'infrastructure).

FNE Midi-Pyrénées pour l'analyse sous l'angle naturaliste des impacts du projet a choisi de s'appuyer sur des experts de l'une de ses associations membres, Nature Midi-Pyrénées. C'est donc leur contribution qui figure ci-après.

Contribution de Nature Midi-Pyrénées.

L'inventaire naturaliste est sérieux et complet [1]. La zone d'étude s'étend sur une bande de 600m de large en général. Elle a été réalisée par 3 cabinets d'étude qui ont consacré plus de 250 journées ou session de prospection réparties sur un espace de temps relativement large, de fin mars à novembre pour certaines espèces de milieux aquatiques.

Cet inventaire identifie des habitats à enjeux sensibles et de nombreuses espèces patrimoniales, tant en flore qu'en faune, sont concernées. Parmi les milieux très sensibles, trois à enjeu majeur et trois à enjeu fort, citons en particulier:

- Les prairies humides constituent un habitat en très mauvais état de conservation dans la région et soumis à plusieurs types de pressions par ailleurs (intensification agricole, urbanisation). Cet habitat héberge des espèces floristiques très menacées, dont la pérennité est dépendante du maintien de ce milieu et de ses fonctionnalités (inondabilité, maintien d'une nappe superficielle).
- Les milieux secs des coteaux (pelouses semi-arides medio-européennes, pelouses calcaires subatlantiques très sèches). Ces milieux subissent de multiples pressions, par urbanisation, mise en culture, plantations sylvicoles (conifères essentiellement), infrastructures industrielles ou de service (plateforme TRIFYL à Labessière Candeil, carrières, aéroport de Castres-Mazamet, motocross,...). Ces milieux sont, dans le Tarn et le nord de la Haute-Garonne, de plus en plus dégradés et fragmentés, et de moins en moins connectés les uns aux autres.

L'étude de l'impact des travaux sur les milieux [2] est précise en termes de surface : 474 ha sont impactés de façon définitive et 137 de façon temporaire, dont 3 ha sur des habitats à enjeux fort et majeur, dont 26 ha sur des habitats boisés, dont 7,6 ha de zones humides (page 153).

Par contre, **elle n'évalue pas les linéaires boisés impactés** (haies, ripisylves). Comment alors s'assurer de la préservation des continuités écologiques sans valoriser la longueur de ces corridors détruits?

[1] PieceE3_Etat-inial - Le Milieu Naturel (pages 138 à 166)

[2] PieceE5_Effets et Mesures- Le Milieu Naturel (pages 145 à 190)



Les impacts bruts sur chaque groupe d'espèces floristiques et faunistiques et leurs habitats sont bien cadrés [3]. Par contre, les études de détails pour définir les impacts et mesures à mettre en œuvre sont renvoyées à plus tard, à faire par le concessionnaire quand la décision sera prise. **Nous contestons cette conception de la doctrine ERC, Eviter Réduire Compenser.** En particulier, nous ne pouvons accepter la destruction de la seule station de fritillaires connue dans le sud du Tarn ni la destruction de la seule station de la renoncule à feuilles d'ophioglosse, stations identifiées dans le secteur 5, sans qu'il soit cherché à éviter ces points précis.

Certaines mesures sont présentées comme des mesures de réduction des impacts, notamment « le profil en long rehaussé dans les secteurs de traversée des zones humides et des cours d'eau afin de garantir la transparence hydraulique et écologique », page 146. Or, il n'est pas fait **mention de l'impact lié à la création des remblais** (importants notamment dans les vallées du Girou afin de surélever la route en zone inondable). Quel volume, quelle origine ? Ce point est important dans l'étude des conséquences sur le milieu car l'extraction de matériaux peut avoir un impact non négligeable sur le milieu naturel (hydrographie, biodiversité. En zone alluviale, il y a un impact sur le niveau de la nappe, et pour les roches massives, sont souvent concernés des sites à fort enjeu écologique (milieux rocheux, secteur calcaires thermophiles).

Nous sommes très sceptiques sur l'efficacité de la mesure MR2 de transplantation d'espèces végétales. Le caractère expérimental des opérations de transplantation, mentionné dans le document, traduit bien leur caractère aléatoire. **Ces opérations ne doivent pas être considérées comme des mesures de compensation.**

Nous contestons également le fait que la mesure ME2 de balisage et mise en défense des secteurs écologiquement sensibles situés à proximité des travaux soit présentée comme une mesure d'évitement, il s'agit d'une **action d'information d'une portée limitée selon nous.**

La mesure compensatoire MC1, acquisition et mise en gestion de parcelles favorables aux habitats/espèces impactés, n'est pas détaillée en page 161 alors que les autres mesures MC2, MC3 et MC4 le sont. Nous regrettons cela. C'est pour nous la mesure principale à mettre en œuvre, et elle soulève plusieurs questions : **comment mesurer l'équivalence de la valeur écologique des parcelles compensées par rapport à la valeur écologique des parcelles détruites ?** Quel outil de suivi mettre en œuvre, le plus simple possible pour être approprié par les acteurs du territoire ?

En conclusion, un inventaire naturel sérieux et complet, mais une application de la doctrine Eviter Réduire Compenser approximative, pas d'étude pour éviter la destruction de plusieurs stations d'espèces végétales rares, des solutions contestables de réduction et de compensation, et un renvoi à plus tard des mesures à mettre en œuvre laissant percevoir une volonté de passage en force.

[3] PieceK_AnnexesK5 – Tableaux détaillés des effets bruts (pages 106 à 158)